

Les archives au Canada : vision et domaines prioritaires pour 2015-2025

Consultation de la communauté

En janvier 2014, la communauté des archives a organisé le *Sommet sur les archives au Canada : Vers un nouveau modèle de gestion de la mémoire consignée au Canada*, qui a eu lieu à Toronto et fut suivi en direct par plus de 695 participants répartis dans 34 endroits au Canada. Le Sommet a permis à la communauté archivistique de réfléchir à son avenir et de discuter des besoins et des attentes des Canadiens à l'égard des archives et des archivistes à l'ère numérique. Cet événement s'inscrivait dans la foulée de nombreux développements récents touchant les archives : les défis relatifs à la planification de la relève et à l'évolution de la composition de la main-d'œuvre; les nouvelles pratiques et les nouvelles attentes des usagers; la mise en place de groupes d'experts sur l'avenir des archives et les compressions gouvernementales dans les domaines de la culture et du patrimoine ayant suivi la crise économique mondiale. Tous ces événements ont eu de profondes conséquences et, qui plus est, ils sont survenus au moment-même où les archives canadiennes devaient relever les défis de l'éclosion du numérique.

À la suite du Sommet, l'Association des archivistes du Québec (AAQ), l'*Association of Canadian Archivists* (ACA), le Conseil canadien des archives (CCA), le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux (CAPT) et Bibliothèque et Archives Canada (BAC) ont travaillé ensemble à développer une vision et des domaines prioritaires pour le Système archivistique canadien. Au fil de ses rencontres amorcées en septembre 2014, le Groupe de travail sur le Système archivistique canadien s'est voulu un lieu de discussion sur l'avenir des archives au Canada qui soit ouvert, stratégique et axé sur les résultats.

Le document *Les archives au Canada : vision et domaines prioritaires pour 2015-2025* est le fruit de ces discussions. Les conseils d'administration de l'AAQ, de l'ACA, du CCA, du CAPT et l'équipe de direction de BAC ont analysé et peaufiné ce document stratégique, qui est maintenant partagé à des fins de consultation avec les centres d'archives, des archivistes, des usagers et des autres membres de la communauté archivistique.

Le Groupe de travail invite les membres du Système archivistique canadien et la communauté archivistique en entier à formuler des commentaires sur la vision, les domaines prioritaires et les mesures proposées qui sont décrits dans la stratégie. Le Groupe de travail serait aussi reconnaissant aux intervenants de proposer des moyens de collaborer à la mise en œuvre de ces mesures au cours de la prochaine décennie.

Pour transmettre vos commentaires, vous êtes prié de compléter [le sondage en ligne](#) avant le 1^{er} août 2015. Pour de plus amples renseignements sur le Groupe de travail ou le document stratégique, n'hésitez pas à communiquer avec votre association ou votre conseil.

Le Groupe de travail compte poursuivre les discussions sur la stratégie avec les membres du Système archivistique canadien en prévision d'un lancement officiel prévu pour la fin de 2015.

Cordialement,

Association des archivistes du Québec
Association of Canadian Archivists
Conseil canadien des archives
Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux
Bibliothèque et Archives Canada

Les archives au Canada : vision et domaines prioritaires pour 2015-2025

Préface

Plus qu'à tout autre moment de notre histoire, les archives et les institutions qui les gèrent jouent un rôle déterminant. La gestion efficace des documents et de l'information est aujourd'hui essentielle à la bonne gouvernance et elle est déterminante eu égard à l'avenir de la démocratie. Dans le contexte du mouvement du gouvernement ouvert, les attentes de nos concitoyens à l'égard des archives sont le reflet de leur caractère essentiel.

La confiance des citoyens à l'égard des documents et des archives est à la hauteur des principes de la *Déclaration universelle des archives* adoptée par l'UNESCO en 2011 : « Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés ». Plus récemment, deux groupes d'experts émérites, l'un de la Société royale du Canada et l'autre du Conseil des académies canadiennes ont développé cette idée du rôle crucial des archives.

Or, l'essor de la numérisation a amené un bouleversement radical dans les attentes de nos concitoyens, ce qui a des répercussions fondamentales sur le travail des gestionnaires de l'information et des archivistes. Leur contribution est plus que jamais déterminante, qu'il s'agisse de gérer une quantité croissante d'informations numériques, de répondre aux attentes des utilisateurs qui veulent avoir accès aux données, à l'information et au savoir instantanément et en tous lieux ou de satisfaire le désir des citoyens de consulter, par des moyens novateurs, des documents concernant leurs familles, leurs collectivités et leur pays.

Les archives occupent une position unique parmi les institutions documentaires, car par essence, elles ont à relever un défi sans précédent dans l'environnement numérique : fournir accès qui soit pérenne aux documents et aux archives numériques et analogiques. La responsabilité sociale des archives n'est pas sans supposer des fortes responsabilités pour ses opérateurs, dans un contexte où, comme le mentionne le rapport du Conseil des académies canadiennes : « Il y a de plus en plus de signes que le Canada prend maintenant du retard par rapport à d'autres pays dans sa réponse aux possibilités du monde numérique. » (p. 42).

Les archives, les archivistes et tous ceux qui s'intéressent aux archives doivent de toute urgence unir leurs forces et prendre des mesures collectives afin de s'adapter à l'environnement numérique. Ils doivent absolument collaborer pour réussir à opérer la transition fondamentale qui leur permettra de participer pleinement au monde numérique.

Les archives et les archivistes doivent poursuivre la transformation de leurs activités :

- aller à la rencontre des gestionnaires de documents et d'information et des créateurs de documents afin d'assurer la conservation de l'information numérique pour les générations à venir ;
- renouveler leurs efforts visant à conserver adéquatement les documents analogiques et à les rendre accessibles ;
- établir des partenariats importants et durables avec les utilisateurs, le secteur privé et d'autres groupes professionnels.

Objectif

La stratégie établit quatre domaines prioritaires qui orienteront la collaboration entre les membres du Système archivistique canadien au cours des dix prochaines années, de 2015 à 2025. Ces domaines sont un cadre de référence intégrant une gamme d'activités permettant une meilleure gestion des archives pour le bénéfice des citoyens. Ils sont également un guide permettant aux membres du Système archivistique canadien de relever les défis et de profiter des occasions qui se présentent afin de préserver l'information numérique et de protéger les documents analogiques.

La stratégie repose sur la concertation des acteurs clés, car ses domaines prioritaires ne peuvent être complètement pris en charge par aucun des membres du Système archivistique canadien pris individuellement. La stratégie propose plutôt à tous ceux qui s'intéressent aux archives de progresser ensemble pour le bien de tous les Canadiens.

Plusieurs acteurs clés du Système archivistique canadien ont contribué à l'élaboration de la stratégie et c'est aussi de façon concertée que celle-ci sera également mise en œuvre. Un comité de pilotage sera chargé de mesurer régulièrement les progrès accomplis.

La stratégie est complémentaire par rapport aux programmes et aux services particuliers offerts par les 800 centres d'archives du Canada : les archives fédérales, provinciales et territoriales ; celles des organisations religieuses et des organismes à but non lucratif ; celles du secteur privé et celles des institutions régionales de mémoire. Elle se veut aussi complémentaire par rapport aux activités des associations professionnelles du milieu des archives et de celles du milieu de la gestion de l'information, de celles des conseils d'archives et des organisations apparentées, ainsi que des partenaires du monde universitaire, du secteur des technologies de l'information et des communications et des autres acteurs sociaux.

Le 150^e anniversaire de la Confédération approche à grands pas. Les membres du Système archivistique canadien conviendront d'une démarche commune pour que les archives canadiennes soient encore dynamiques et accessibles au moment du 200^e anniversaire et bien au-delà.

Concepts

La stratégie est axée sur quatre concepts qui encadrent la vision et les domaines prioritaires :

1. Le succès de toute stratégie a un effet direct sur l'efficacité et l'efficience de la gestion documentaire.

Pour les fins de notre stratégie, nous entendons que le terme *DOCUMENT* englobe l'information créée, reçue et conservée par une personne, une famille ou une organisation, afin de répondre à des besoins personnels ou opérationnels ou de satisfaire à des obligations juridiques. Le travail réalisé par les professionnels canadiens de la gestion des documents et de l'information et leurs associations professionnelles dans le but d'établir des processus adéquats et de créer des plateformes de technologie de l'information (TI) capables de gérer l'information est essentiel à la conservation et à l'accessibilité à long terme de cette information.

2. Le concept d'archives est polyvalent : il peut faire référence à un objet ou un groupe d'objets, à un espace physique, à une organisation ou à une vocation professionnelle.

Aux fins de la présente stratégie, le terme *ARCHIVES* peut désigner :

- des documents qu’une personne, une famille ou une organisation a créés et qu’elle juge dignes d’être conservés ;
- une organisation qui gère les documents de personnes, de familles ou d’autres organisations, ou une division d’une organisation chargée de conserver les documents de cette dernière ;
- une discipline professionnelle axée sur la gestion des documents ou sur l’administration d’organisations chargées de préserver et de rendre accessibles ces documents de façon pérenne.

3. Le Système archivistique canadien rassemble les documents, les organisations et les professionnels qui souhaitent collaborer et utiliser des normes, des processus et des outils communs afin de faire progresser la science archivistique.

Aux fins de la présente stratégie, le *SYSTÈME ARCHIVISTIQUE CANADIEN* prend en compte les différents sens du concept d’archives mentionnés précédemment. Ses membres comprennent :

- les archives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada;
- les conseils nationaux, provinciaux et territoriaux et les organisations apparentées;
- les archives d’organisations canadiennes avec ou sans but lucratif;
- les professionnels des archives et leurs associations respectives;
- les archives religieuses et communautaires;
- les archives universitaires et scolaires;
- les archives des bibliothèques, des musées, des sociétés d’histoire, etc.

Ensemble, les membres du Système archivistique canadien travaillent à acquérir, conserver et rendre accessibles des documents et des archives liés à tous les aspects de la vie canadienne. Ils forment les personnes et développent les compétences nécessaires aux activités archivistiques, et développent les moyens d’assurer aux Canadiens un accès pérenne à leurs documents.

4. Les membres du Système archivistique canadien collaborent étroitement avec la communauté archivistique.

Aux fins de la présente stratégie, la *COMMUNAUTÉ ARCHIVISTIQUE* est constituée de différents groupes, personnes et organisations qui s’intéressent aux archives et veulent les conserver et les rendre accessibles de façon pérenne. La *COMMUNAUTÉ* regroupe les utilisateurs de documents et d’archives (par exemple des universitaires, des généalogistes, des historiens, des chercheurs professionnels et le public canadien en général), aussi bien que les créateurs de documents et d’information ; le secteur privé et celui des TIC ; tous les ordres de gouvernement et d’autres institutions du milieu de la culture et du patrimoine documentaire (bibliothèques, musées, galeries d’art, etc.).

Vision

Les archives conservent les traces concrètes des décisions et des actions de notre société, dans l’intérêt de tous : les citoyens et la société, la communauté archivistique et tous ceux qui s’intéressent au Canada.

Les membres du Système archivistique canadien travaillent de façon concertée et inclusive afin d'assurer un libre accès aux documents analogiques et numériques de notre société. Ils visent à favoriser la responsabilisation, la transparence et le fonctionnement efficace de la démocratie, ainsi que le développement d'identités personnelles et collectives. De plus, le Système archivistique canadien encourage la recherche et l'innovation pour favoriser l'utilisation des archives dans l'économie du savoir.

Les domaines prioritaires

Au cours de la prochaine décennie, le Système archivistique canadien collaborera avec toute la communauté des archives afin de concrétiser sa vision. Quatre domaines prioritaires seront ciblés :

- Les documents : bâtir les archives canadiennes pour les Canadiens et le reste du monde
- Les personnes : mobiliser tous ceux qui s'intéressent aux documents et aux archives
- La capacité : rendre les archives viables aujourd'hui et pour toujours
- La visibilité : mieux faire connaître les archives

Les documents : constituer les archives des Canadiens pour les Canadiens et le reste du monde

Des processus et des outils élaborés et utilisés par toutes les organisations qui acquièrent, conservent et rendent accessibles les archives sont essentielles. Ceux-ci feront l'objet d'une évaluation continue pour être adaptés aux nouvelles réalités documentaires et favoriser la collaboration entre les acteurs.

1.0 Normes, pratiques exemplaires et politiques

- 1.0.1 Répertoire les experts canadiens et les faire participer à l'élaboration des mécanismes afin de procéder à la mise à jour continue des normes nationales et des pratiques exemplaires.
- 1.0.2 Identifier les normes, les pratiques exemplaires et les politiques existantes et requises dans le domaine des documents et des archives, et diffuser de l'information à ce sujet afin favoriser leur adoption au Canada. Voici quelques exemples pertinents :
 - l'administration et la gestion
 - la gestion des documents et de l'information gouvernementale
 - l'évaluation et l'acquisition
 - la description
 - la numérisation
 - la conservation des documents analogiques et numériques
 - l'interopérabilité et les données ouvertes
 - les services
- 1.0.3 Renforcer les relations avec les autres organisations responsables d'élaborer des normes, des pratiques exemplaires et des politiques (comme l'Office des normes du Canada, la *Society of American Archivists*, le Conseil international des archives ou l'Organisation internationale de normalisation).
- 1.0.4 Faire participer des Canadiens aux travaux sur les normes internationales :
 - se joindre à des comités et à des groupes de travail sur les normes internationales, documenter cette participation et la mettre en valeur
 - créer des mécanismes pour que l'expertise internationale soit partagée par le Système archivistique canadien
 - échanger davantage d'information sur les normes, les pratiques exemplaires et les politiques avec des partenaires internationaux

- 1.0.5 Veiller à ce que les normes canadiennes, notamment les *Règles de description des documents d'archives*, soient tenues à jour et répondent aux réalités du monde numérique.

1.1 Acquisitions

- 1.1.1 Développer et promouvoir une approche nationale favorisant la collaboration entre les organismes canadiens qui acquièrent des documents et des archives, et basée sur le partage de procédés et d'outils afin de favoriser la coordination entre organisations.
- Créer un Comité de pilotage réunissant les archives fédérales, provinciales et territoriales du Canada ainsi que les autres organismes intéressés (bibliothèques et archives universitaires, religieuses, muséales, etc.) pour déterminer les mesures à prendre afin de coordonner les activités d'acquisition.
 - Promouvoir l'échange d'information au sujet des mandats relatifs au développement de collections, des critères et des stratégies d'acquisition et des champs d'intérêts des organisations canadiennes en matière d'archives privées.
 - Analyser les lacunes et évaluer quel dépôt est le mieux adapté.
- 1.1.2 Établir des mécanismes permettant aux organismes d'échanger des renseignements sur les archives gouvernementales (dispositions des documents, stratégies d'évaluation, etc.).
- 1.1.3 Étudier les possibilités de coordonner les activités de moissonnage du Web : acquisition, conservation et accès.

1.2 Conservation

- 1.2.1 Créer des centres d'expertise canadiens en matière de conservation analogique :
- Faire connaître les ressources les plus en demande qui sont disponibles dans les organisations canadiennes (outils spécialisés, équipement, expertise, etc.).
 - Former des groupes d'experts permanents autour des domaines clés et des formats les plus courants.
- 1.2.2 Identifier les lacunes au chapitre de la conservation des documents analogiques et prioriser les mesures à prendre collectivement (les fonds documentaires menacés, les manques criants d'expertise ou de moyens, etc.).
- 1.2.3 Réaliser des études de cas portant sur des approches collaboratives destinées à gérer et conserver les documents et les archives numériques. Sur la foi des résultats de ces études, chercher des moyens d'intensifier la collaboration entre les plus grands organismes du Système archivistique canadien, ainsi qu'entre ceux-ci et l'ensemble de la communauté archivistique (les universités, le secteur des TIC, etc.).
- 1.2.4 Étudier des modèles de collaboration qui permettraient aux membres de taille modeste du Système archivistique canadien de se doter de moyens minimaux en matière de conservation numérique.

1.3 Repérabilité et accès

- 1.3.1 Poursuivre le développement du catalogue collectif national des archives (ARCHIVESCANADA.ca) et donner des moyens aux organismes qui ne font pas partie des réseaux actuels (organismes indépendants ou de taille modeste) de participer davantage à son développement.
- 1.3.2 Développer des stratégies pour préparer la publication de documents, d'archives et d'ensembles de données en tant que données ouvertes, et intégrer les documents et les archives dans des initiatives de données ouvertes liées.

- 1.3.3 Instaurer des mécanismes pour permettre aux organismes canadiens d'échanger de l'information sur les initiatives de gouvernement ouvert.
- 1.3.4 Mettre en valeur les pratiques exemplaires pour optimiser la recherche et la repérabilité des archives sur Internet et faire participer des groupes d'utilisateurs à ce genre de travail.
- 1.3.5 Identifier et faire connaître les modèles de plateforme permettant d'intégrer les contenus fournis par les utilisateurs.

Les personnes : mobiliser tous ceux qui s'intéressent aux documents et aux archives

Tous les partenaires des archives doivent se mobiliser, interagir, établir des relations franches, fructueuses et souples et être ouverts aux nouvelles approches. Cette collaboration aidera les archives à s'adapter à l'évolution rapide et continue de l'environnement numérique.

2.0 Effectif et perfectionnement professionnel

- 2.0.1 Sonder les employeurs du milieu des archives afin de mieux connaître la gamme d'aptitudes et de compétences dont ils ont besoin et établir par la suite un ensemble reconnu de compétences pour les travailleurs du milieu des archives.
- 2.0.2 Dresser le profil de l'effectif actuel des archives, de manière à cerner les tendances, les pénuries, les points forts, les faiblesses, les possibilités et les dangers, dans le but de formuler des recommandations visant à perfectionner les employés (ex.: gestionnaires de documents, spécialistes de la TI ; experts de la conservation ; concepteurs de bases de données ; spécialistes en marketing et en promotion, experts des normes numériques).
- 2.0.3 Définir des stratégies pour que les nouveaux professionnels participent davantage au travail relatif aux archives. Le système disposera ainsi d'une main-d'œuvre diversifiée et polyvalente qui possédera les aptitudes et les compétences requises par le monde numérique.
- 2.0.4 Améliorer les relations entre les associations professionnelles nationales, provinciales, territoriales et régionales afin de coordonner les possibilités de perfectionnement professionnel qu'elles proposent.
- 2.0.5 Identifier les nouveaux leaders de la communauté des archives et leur fournir des programmes de perfectionnement de leur leadership et des plans de cheminement de carrière.

2.1 Engagement

- 2.1.1 Concevoir des stratégies pour inciter d'autres membres de la communauté archivistique à contribuer au développement du domaine des archives.
 - 2.1.1.1 Avoir recours à des bénévoles pour augmenter l'impact du milieu des archives et former des groupes (des passionnés, des étudiants, des généalogistes, etc.) qui pourront participer à des projets archivistiques.
 - 2.1.1.2 Inviter les Premières Nations à promouvoir les études en archivistique auprès des membres de leur communauté et travailler à diffuser les connaissances nécessaires au développement des meilleures pratiques de gestion des documents par ceux qui sont chargés de les créer et de les conserver dans ces communautés.
 - 2.1.1.3 Inviter les utilisateurs de documents et d'archives (les universitaires, les généalogistes, les historiens, les chercheurs, le public canadien) à accroître leur connaissance des nouvelles approches en matière de programmes et de services qui sont développées pour assurer une meilleure adaptation à l'environnement numérique.
 - 2.1.1.4 Veiller à ce que les créateurs de documents et d'information comprennent ce qu'il est nécessaire de faire pour assurer l'authenticité à long terme du contenu numérique et qu'ils soient informés des ressources qui sont mises à leur disposition pour y arriver.

- 2.1.1.5 Proposer aux entreprises, notamment au secteur des TIC, de trouver des solutions aux défis auxquels les archives sont confrontées, par exemple : la saisie des documents numériques, la conservation, la migration, l'accès et l'utilisation numériques.
- 2.1.1.6 Communiquer avec tous les ordres de gouvernement pour associer étroitement l'information gouvernementale et la reddition de comptes, la transparence et la saine gouvernance.
- 2.1.1.7 Inviter les autres institutions culturelles et institutions de mémoire (bibliothèques, musées, galeries d'art, etc.) pour que les archives fassent partie intégrante de leurs initiatives de diffusion.

2.2 Recherche et innovation

- 2.2.1 Trouver des moyens de promouvoir les études réalisées par des théoriciens et des praticiens canadiens sur la gestion documentaire et archivistique.
- 2.2.2 Trouver des moyens de diffuser les conclusions des recherches menées au Canada et à l'étranger dans les domaines de la gestion des documents et de l'information, des archives, des technologies de l'information, etc., et s'assurer que les activités d'éducation permanente, les conférences, les revues scientifiques et les autres publications reflètent les liens entre ces conclusions et le travail archivistique.

La capacité : assurer la pérennité des archives

Une gamme d'approches novatrices est nécessaire pour que les ressources organisationnelles puissent soutenir l'acquisition, la conservation et l'accessibilité permanente des documents et des archives. Ces approches doivent s'appuyer sur des modèles opérationnels qui prennent en compte le fait que les archives disposent de ressources limitées et doivent viser une autonomie durable.

3.0 Valeur et impact

- 3.0.1 Établir des liens avec ceux qui, au Canada et à l'échelle internationale, travaillent à mesurer les retombées économiques de la culture et du patrimoine (tourisme, bibliothèques, musées, galeries d'art, etc.).
- 3.0.2 Créer des modèles pour qualifier et quantifier la contribution des activités documentaires et archivistiques à la culture et à l'économie canadiennes. S'assurer que l'information sur les programmes, les activités et les collections des archives du Canada soit mise en valeur.
- 3.0.3 Établir un dialogue avec des chercheurs universitaires et des statisticiens pour que les documents et les archives soient pris en considération dans la planification de leurs sondages et de leurs études.

3.1 Connaissance de tous les coûts

- 3.1.1 Établir des modèles intégrant tous les coûts reliés à l'acquisition, à la conservation et à l'accès des documents et des archives analogiques et numériques.
- 3.1.2 Bâtir des stratégies pour que les groupes les plus importants de la communauté archivistique, (les donateurs, les universitaires, les gouvernements, etc.), soit consciente de la totalité des coûts identifiés.
- 3.1.3 Communiquer avec le milieu universitaire, les associations professionnelles, les organismes de financement de la recherche, etc., pour veiller à ce que les demandes de fonds de recherche comprennent :
 - une attestation de la disponibilité et de l'accessibilité des documents nécessaires à la réalisation des projets proposés (ex.: un calendrier de recherche tenant compte de la

- marche à suivre pour donner accès aux documents demandés en vertu de la réglementation sur l'accès à l'information);
- des prévisions budgétaires relatives aux ressources dont les archives auront besoin pour faire leur travail dans le cadre du projet, par exemple la numérisation, l'accès à des bases de données complexes ou à d'autres formats, etc.;
 - des clauses prévoyant que le transfert obligatoire des résultats de la recherche dans une institution archivistique.

3.2 Financement et partenariats

- 3.2.1 Envisager la possibilité d'imposer des frais pour les services qui exigent plus qu'une recherche et une utilisation de base et créer des modèles de rétribution pour l'utilisation commerciale des archives.
- 3.2.2 Définir des stratégies et des approches communes aidant les archives à mobiliser des partenaires du secteur privé afin que ceux-ci soutiennent des activités, et faire connaître ces stratégies à grande échelle, au moyen de conférences, d'activités de perfectionnement professionnel, etc.).
- 3.2.3 Établir des modèles de partenariat et de collaboration afin d'améliorer l'accès aux documents et aux archives en ligne, notamment au moyen de licences.
- 3.2.4 Faire la promotion des financements gouvernementaux (comme le programme Jeunesse Canada au travail), et sensibiliser les bailleurs de fonds pour que le financement des activités archivistiques soit aligné sur celui des activités des autres domaines de la culture et du patrimoine (arts de la scène, arts visuels, etc.).

La visibilité : mieux faire connaître les archives

Les archives – que ce soient les documents, les organisations, les professionnels et les autres travailleurs du milieu des archives – doivent être visibles. Il convient de mettre en œuvre une approche coordonnée en matière de communications, de sensibilisation, de marketing et d'information, afin de présenter une image cohérente des archives.

4.0 Sensibilisation

- 4.0.1 Créer des mécanismes permettant de communiquer plus régulièrement avec tous les ordres de gouvernement au sujet des enjeux qui touchent le monde archivistique, afin de s'assurer que les politiques et les décisions gouvernementales améliorent l'accès aux documents pour tous les Canadiens.
- 4.0.2 Créer une trousse appuyant les organisations qui lancent des campagnes dans les médias traditionnels et les médias sociaux, qui proposent des allocutions publiques, qui font des recherches, etc., sur des enjeux liés aux archives.
- 4.0.3 Préparer des stratégies de sensibilisation pour coordonner les messages du Système archivistique canadien.

4.1 Marketing et information

- 4.1.1 Établir une image de marque des archives canadiennes à l'aide de messages clés, d'objectifs clairs et d'échéanciers précis, afin de mobiliser les intervenants ciblés grâce aux médias et aux réseaux sociaux.
- 4.1.2 Mobiliser les universités (professeurs, chercheurs, bibliothécaires, etc.), les associations professionnelles, les agences de financement de la recherche et les autres organisations de

cette nature pour veiller à ce que les documents et les archives soient correctement cités et deviennent plus visibles. Ces mesures seraient parallèles à celles qui régissent l'éthique en recherche.

- 4.1.3 Créer des trousseaux d'éducation archivistique à l'intention des élèves du primaire, du secondaire et du niveau post-secondaire pour promouvoir la connaissance et l'utilisation des sources primaires.
- 4.1.4 Développer des stratégies pour mettre en valeur le lien entre les documents, les archives et les enjeux et les événements contemporains.

Prochaines étapes

La vision, les domaines prioritaires et les mesures afférentes qui sont décrits dans cette stratégie sont le fruit de discussions suivies entre les membres du Groupe de travail : l'AAQ, l'ACA, le CCA, le CAPT et BAC. Ces idées s'appuient sur les fondations solides qui ont été établies pendant le Sommet sur les archives au Canada de janvier 2014.

La prochaine étape pour le Groupe de travail consiste à diffuser la stratégie au sein du Système archivistique canadien et de toute la communauté archivistique pour recueillir les commentaires des acteurs clés du système. La consultation se déroulera d'avril à juillet 2015 et nous la concevons comme la première d'une série d'étapes destinées à faire progresser le Système archivistique canadien au cours de la prochaine décennie.

À la fin de l'été et au début de l'automne 2015, le Groupe de travail colligera les commentaires reçus pour rédiger la stratégie définitive. Le lancement de la stratégie, à la fin de 2015, marquera le début de la mise en œuvre de plans d'action précis.

La préparation d'une vision, de domaines prioritaires et des mesures afférentes visant à favoriser la collaboration entre les membres du Système archivistique canadien a représenté un travail important. Bien que le document ne mette de l'avant une approche en matière de gouvernance et de distribution des rôles, des responsabilités et des ressources, il est certain que l'adhésion de tous les membres du Système archivistique canadien est nécessaire à la concrétisation de la vision et à notre progrès collectif. Il sera opportun de créer un comité de pilotage et de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'évaluation permanente de la stratégie et des plans d'action afférents.

Pour le moment, la consultation menée par le Groupe de travail au sein du Système archivistique canadien et de toute la communauté archivistique porte sur la vision, les secteurs prioritaires et les mesures afférentes présentées dans la stratégie. Il est de plus souhaité que les intervenants se prononcent sur la façon dont les membres du système pourront collaborer pour mettre en œuvre la stratégie retenue.

Les membres du Groupe de travail – les associations et conseils nationaux du Canada et les archives fédérales, provinciales et territoriales – sont résolus à collaborer pour déployer la stratégie. Leurs efforts ne seront cependant pas suffisants : il faudra que les autres membres du système et tous ceux qui sont intéressés par les archives et les archivistes joignent leurs efforts à l'entreprise.

Le Groupe de travail est heureux de faire un appel à commentaires. Des séances à cette fin sont prévues pendant le Congrès 2015 de l'AAQ et la Conférence annuelle 2015 de l'ACA.

Vous êtes prié de faire parvenir vos commentaires par l'entremise du sondage en ligne avant le 1^{er} août 2015 : <https://fr.surveymonkey.com/r/SystemeArchivistiqueCanadien>

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre association ou votre conseil : AAQ (Marie-Pierre.Aube@concordia.ca), ACA (kaharvey@uoguelph.ca), CCA (ljwilson@uvic.ca), CPTA (Fred.Farrell@gnb.ca), BAC (guy.berthiaume@bac-lac.gc.ca ou hilary.morgan@bac-lac.gc.ca).